

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 22 février 2022

COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES

L'an deux mil vingt deux le vingt deux février le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme GUILLEN Angeline, Mme SENEBIER Catherine, Mme PALLANCHARD Elodie, Mme BONNARD Magali, Mme FROMENT Jacqueline, M. YCART Bernard

Excusés : M. GAUDRY William, M. MARTIN Nicolas, Mme SUZZARINI Cécile

Absent :

Date de convocation du Conseil : 18 janvier 2022

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

Centrales Villageoises du Trièves

Présentation des centrales villageoises du Trièves par Pierre Bertrand :

Leur objectif :

- Donner aux Triévois le moyen d'agir pour la transition énergétique
- Préserver les terres agricoles et le patrimoine
- Sensibiliser aux enjeux énergétiques
- Une gouvernance coopérative, une direction bénévole
- Un réseau national de 57 secteurs locaux
- Bénéfices de 2 500 € par an
- Une société coopérative
- 151 actionnaires et 9 collectivités
- Loue des toitures et vend la électricité à ENEDIS , le tarif est garanti sur 20 ans, mais problème de renforcement du réseau et si nécessaire la Région ne finance plus ce genre d'opération
- Propose des kits d'installation pour l'auto consommation, environ 3 000 € d'investissement, cela représente moins de difficulté financière

Comment la collectivité peut aider :

- Mettre à disposition des toitures
- Signaler un projet de renforcement
- Faire de l'information auprès des habitants
- Organiser des réunions publiques
- Devenir actionnaire (minimums prendre 5 actions à 100 € l'une)

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2022, à l'unanimité des présents.

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 mars 2018 approuvant le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Cornillon en Trièves, et Monsieur Bernard Ycart présente les modifications à y apporter :

- 1 Pour rappel : le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'événements exceptionnels.
- 2 Pour rappel : le PCS décrit les moyens mis en place pour recevoir une alerte, les mesures d'organisation pouvant être mis en œuvre pour informer et alerter la population, les missions essentielles à tenir en cas de crise. Il recense les moyens humains et matériels disponibles sur la commune en vue d'accompagner et de soutenir la population.
- 3 Le PCS comprend un certain nombre de documents qui viennent d'être réactualisés au 1^{er} trimestre 2022 par la commission.

Monsieur le Maire propose d'approuver la réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde de Cornillon en Trièves.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Approuve la réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Cornillon en Trièves
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre les éléments réactualisés du Plan Communal de Sauvegarde aux différents services concernés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

Approbation de la convention territoriale globale

Dans le cadre d'une démarche territoriale, la Communauté de Communes du Trièves, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département de l'Isère, la Mutualité Sociale Agricole ont élaboré un Projet Social de Territoire contractualisé sous la forme d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention expose, après un diagnostic, les actions prioritaires à mener dans les domaines :

- De la vie sociale et de l'accès aux droits de la population, notamment les personnes les plus fragiles
- De la petite enfance
- De l'enfance et de la jeunesse
- De la famille et de la parentalité
- Des personnes âgées et en situation de handicap
- Du logement

Les documents en annexe de cette délibération précisent les diagnostics réalisés, les pistes d'actions à mener, la gouvernance de cette convention et exposent le contenu de la convention.

Le suivi et les actions de cette convention seront effectués dans les commissions de la communauté de communes du Trièves compétentes pour chacun des domaines, auxquelles participeront les délégués désignés par la commune.

La commune sera associée à la préparation de projets à poursuivre ou à construire dans les domaines décrits par la Convention Territoriale Globale. Elle pourra bénéficier d'un appui technique au montage de projets spécifiques rentrant dans le cadre de cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- 1- Approuve la Convention Territoriale Globale.
- 2- Dit que ladite convention vise à identifier les besoins prioritaires du territoire et de la commune, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ; à pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ; à développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.
- 3- Précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026.
- 4- Autorise le maire à la signer.

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune de Cornillon en Trièves

Affaire n° 20-001-127

Enfouissement BT/TEL secteur mairie et Villard Julien

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	157 984 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	140 817 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à	16 376 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- De projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante à TE38

Le conseil, entendu cet exposé :

1 PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	157 984 €
Financement externes	140 817 €
Participation prévisionnelle	16 376 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :
Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Travaux sur réseau France Télécom

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	33 408 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à	9 133 €
La participation aux frais de TE38 s'élève à :	792 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à	23 483 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante à TE38

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	33 408 €
Financements externes	9 133 €
Participation prévisionnelle	24 275 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours
d'un montant prévisionnel total de **23 483 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Devis chapelle : recontacter l'entrepreneur afin de lui demander des précisions sur son devis. Prévoir d'intégrer également le portail dans les travaux. Contacter le Département pour leur demander s'il est possible d'obtenir des subventions sur les édifices culturels.

Place : voir toutes les possibilités de subvention sur ces travaux, mais avant demander des devis et préciser l'aménagement.

Questions diverses :

Modifier les panneaux de signalisation concernant le hameau du Grand Oriol afin de pouvoir limiter la vitesse des véhicules.

Colombarium : installation prévue en mars

Elagage : prévu en mars, envoyer un courrier aux habitants qui ont des haies qui dépassent sur la voirie.

Prévoir le vote d'un troisième adjoint.

Date des prochains conseils : mardi 15 mars

Mercredi 16 mars à 14 h préparation du budget en présence de Mme Rey

Mardi 29 mars

Mardi 12 avril

Mardi 10 mai

Mardi 14 juin

Mardi 19 juillet

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.